



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à la salle municipale de Saint-Joseph-du-Lac, située au 1110 chemin Principal, Québec, J0M 1N0, le **17 janvier 2023** à compter de **16h00**.

À laquelle sont présents :

Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur Benoit Proulx

Sont présents :

Monsieur Patrick Denis, directeur de police
Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour du 17 janvier 2023

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2022

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

3.1 Autorisation des comptes à payer au 17 janvier 2023 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Adjudication du contrat pour l'entretien ménager de l'édifice de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

6.1 Statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction

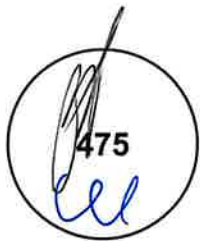
7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance du 17 janvier 2023



1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PROCÈS-VERBAUX**

2.1 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2022 au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2022, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 17 janvier 2023 totalisent un montant de 488 592,65 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 445 651,85 \$ pour la période du 21 décembre 2022 au 17 janvier 2023;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 7 242,70 \$ pour la période du 21 décembre 2022 au 17 janvier 2023;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : François Robillard

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 17 janvier 2023 au montant de 488 592,65 \$;

2023-01-001

2023-01-002

2023-01-003



D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 21 décembre 2022 au 17 janvier 2023 au montant de 445 651,85 \$;

D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 21 décembre 2022 au 17 janvier 2023 au montant de 7 242,70 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

4.1 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'ÉDIFICE DE LA RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES

CONSIDÉRANT que la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres public pour l'entretien ménager de l'édifice de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes (Appel d'offres SP2022-032);

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

	Armex Inc.	Pro-Tech inc.
Entretien (avant taxes)	40 103,00 \$	66 702,80 \$
TPS	2 005,15 \$	3 335,14 \$
TVQ	4 000,27 \$	6 653,60 \$
Entretien (après taxes)	46 108,42 \$	76 691,54 \$
	Conforme	Conforme

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur administratif, M. Yvon Lemelin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

D'ACCORDER le contrat pour l'entretien ménager de l'édifice de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes à Armex Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 46 108,42 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres SP2022-032.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-004



5. **AVIS DE MOTION**

5.1 n/a

6. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

6.1 Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction pour la période.

7. **RÈGLEMENTS**

7.1 n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : François Robillard

QU'à 16h21, la séance soit levée.

2023-01-005


Monsieur Benoit Proux
Président


Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier